




↳ parcours^{sup} : L'état des lieux de la nouvelle plateforme

**CONTRIBUTION DE
L'UNEDSEEP**



La présente contribution est une enquête de longue haleine de l'Union Nationale des Etudiants en Droit, Gestion, AES, sciences Economiques, Politique et Sociales (UNEDESEP) basée sur la première année d'existence de Parcoursup. Elle est destinée aux lycéens, aux étudiants, aux enseignants, aux médias et aux pouvoirs publics afin de dresser un premier bilan de cette nouvelle plateforme d'accès à l'enseignement supérieur. Les positions prises au sein de ce document n'engagent que l'UNEDESEP et ses associations administratrices.

Sommaire

I. Présentation de l'UNEDSEEP	3
II. Propos liminaire	3
III. Quelques éléments de contexte	4
A. Qu'est-ce que Parcoursup ?	4
B. Pourquoi avoir remplacé APB ?	4
C. La naissance de Parcoursup et son fonctionnement	4
IV. Une comparaison entre APB et Parcoursup	6
V. Un bilan de Parcoursup	6
VI. Les améliorations en perspective pour la nouvelle plateforme	7
A. L'affichage du rang du dernier appelé en 2018	7
B. Des délais de réponse plus courts	7
C. Un répondeur automatique	8
D. Un meilleur accompagnement	8
E. La fin de la sélection dans la région Ile de France	8
F. De nouvelles formations accessibles via la plateforme	8
G. Mise en place d'une carte interactive pour visualiser les formations	8
H. Des dossiers de candidature anonymes	8
I. Mise en place d'une nouvelle rubrique	8
V. Ce que nous proposons	9
Notes et Bibliographie	10

I. Présentation de l'UNEDSEEP

Créée en 1961 sous l'impulsion d'associations étudiantes apartisanes, asyndicales et aconfessionnelles, l'UNEDSEEP - Union Nationale des Etudiants en Droit, Gestion, AES, Sciences Économiques, Politique et Sociales, a pour but d'aider et de représenter les étudiants de ces filières devant les institutions (ministère de la justice, ministère de l'enseignement supérieur, Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS), Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER),...). Fédérant une quinzaine d'associations étudiantes locales, l'UNEDSEEP représente les 360 000 étudiants en sciences sociales. Grâce à une centaine d'élus étudiants locaux implantés dans une trentaine d'universités et à des élus nationaux au CNESER avec lesquels l'UNEDSEEP travaille, elle a toujours su être une force de propositions reconnue et entendue par les instances décisionnelles, comme en attestent nos travaux sur le CRFPA, sur les conditions des jeunes diplômés. Le volet représentation de notre structure œuvre au quotidien pour aider les associations étudiantes à se développer dans les meilleures conditions. A ce titre, plusieurs fois par an, l'UNEDSEEP organise des week-ends de formation et de débats pour les responsables associatifs et les élus étudiants afin d'échanger et de mutualiser les moyens nécessaires au développement d'une association étudiante. Tous les ans, l'UNEDSEEP édite des guides des Métiers en Droit, sciences économiques et AES et développe de plus en plus de services aux associations.

II. Propos liminaire

Premier constat, la plateforme Parcoursup a semé le trouble au sein des lycéens et des étudiants. La rapidité de sa mise en place relève d'une promesse du Président de la République pendant la campagne de 2017 afin de supprimer le tirage au sort à l'université. Cette mise en place a suscité de nombreux débats au sein de l'enseignement supérieur avec la question sous-jacente d'une possible mise en place de la sélection à l'entrée de l'université.

Deuxième constat, le gouvernement s'est félicité de l'efficacité de Parcoursup sur la rentrée 2018 (95% des étudiants auraient trouvé une affectation¹). Cependant, les médias et les associations étudiantes ont pu relever de nombreux problèmes d'étudiants qui n'ont pas trouvé de place au sein de l'enseignement supérieur ou qui n'ont simplement pas voulu l'intégrer. Afin de porter un regard critique sur la position officielle, la question est donc de savoir si Parcoursup a effectivement régulé correctement l'accès à l'enseignement supérieur ou si cette nouvelle plateforme a rebuté les primo-entrants.

Troisième constat, un bilan chiffré a été réalisé sur Parcoursup par le ministère¹. Cependant les associations étudiantes sont étonnamment silencieuses sur cette question. A l'heure où même les rentrées décalées ont eu lieu, il est urgent d'adapter ce dispositif.

III. Quelques éléments de contexte

Décidé il y a un an ; présenté le 22 novembre 2017 en conseil des ministres ; enclenché le 22 janvier 2018 avant même l'adoption, le 15 février 2018, de la loi qui l'organise ; le nouveau mécanisme d'affectation dans l'enseignement supérieur des futurs bacheliers — Parcoursup — “a connu, l'année dernière, son baptême du feu.”²

A. Qu'est-ce que Parcoursup ?

Parcoursup est la nouvelle plateforme en ligne d'inscription dans l'enseignement supérieur. Déployée pour la rentrée 2018-2019, elle a remplacé APB (Admission Post Bac) en vue de permettre à toute personne qui souhaite s'inscrire dans une formation post-bac de constituer un dossier, de formuler ses vœux ainsi que de répondre aux différentes propositions d'admission des établissements qui proposent des formations de l'enseignement supérieur (licence, IUT, BTS...).

B. Pourquoi avoir remplacé APB ?

Le système Admission Post Bac était géré par un algorithme qui commençait à devenir beaucoup trop opaque et à faire polémique, et ce depuis 2012.

De nombreuses personnes se retrouvant sans affectation, des manques criant de places dans les formations et un essoufflement de la plateforme ont finalement eu raison de celle-ci. Cet essoufflement est notamment explicable par un nombre de lycéens augmentant chaque année et un manque de moyens donné à APB pour gérer cette multiplication de candidatures. La solution trouvée fut alors le tirage au sort, mis en place par une circulaire du 27 avril 2017 du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur. Nouveau moyen de sélection par l'aléatoire, le tirage au sort permettait aux filières sous tension de filtrer les demandes en trois temps :

- Classement des candidats en fonction de leurs vœux
- Priorité pour les étudiants postulant aux filières sous tension en 1er vœu
- Priorité accordée aux étudiants mariés, pacsés, en concubinage ou ayant une ou plusieurs personnes à charge.

Un autre classement est ensuite établi en fonction des académies des candidats. Le tirage au sort est effectué à l'issue de celui-ci. L'UNEDSESEP avait alors déjà condamné la mise en place d'un tirage au sort, remise en cause de la liberté d'accès de tous à l'enseignement supérieur.

C. La naissance de Parcoursup et son fonctionnement

Avec la loi Orientation et Réussite des Étudiants du 19 décembre 2017, le ministère souhaite opérer un changement profond de la méthode d'admission à l'université. Parcoursup met fin au tirage au sort et met en place des attendus ainsi que des fiches avenir. Les attendus sont des critères d'acceptation que chaque faculté et université définissent. Ceci laisse de nouveau place à l'incertitude pour les primo entrants. En effet, les attendus, définis en conseils ne sont clairs pour personne.

D'un côté les facultés ne sont pas réellement informées sur ce qu'elles doivent fixer comme attendus, certaines vont y voir l'opportunité de sélectionner au mérite lorsque d'autres auront plus de largesse à ouvrir leurs enseignements, mais ce sont surtout les étudiants qui sont impactés : sur quels critères vont-ils être triés ? Et est-ce bien normal de les sélectionner lorsque la politique de l'enseignement supérieur est celle de l'ouverture et de l'accès de tous à la connaissance ?

Pour ce qui est des fiches avenir, elles permettent aux professeurs de donner leur avis quant à l'orientation de leurs élèves. Que ce dernier soit positif ou négatif, trois informations y sont contenues :

- Les notes de l'élève en question,
- Son profil, d'après son professeur principal,
- L'avis du chef d'établissement qui émet un jugement quant à la réussite de l'élève dans la filière demandée.

De plus les élèves doivent motiver chacun de leurs vœux dans un onglet nommé "*projet de formation motivé*" dans lequel ils doivent se démarquer et expliquer leur projet professionnel et prouver que ce dernier est en accord avec le vœu en question.

Les étudiants qui se réorientent ont la possibilité de voir une conseillère d'orientation qui leur fournit une fiche d'attestation d'orientation. Cette dernière justifie de l'élaboration d'un projet en rapport avec leur filière de réorientation.

De mi-janvier à début avril les candidats formulent leurs vœux et complètent leur dossier, les réponses des formations seront données à partir de mai, jusqu'à la rentrée de chaque licence. Mi-juin débute la phase complémentaire de Parcoursup, qui laisse la possibilité aux candidats n'ayant pas de formation de formuler des vœux dans les filières où il reste encore de la place.

Pour répondre aux candidats les établissements ont quatre choix qui s'offrent à eux "*oui*" "*oui, si*" "*en attente*" et "*non*" pour les formations sélectives.

- Si la réponse à un vœu est "*oui*" : le candidat aura entre un jour et une semaine, en fonction de la date à laquelle il reçoit cette réponse, pour avertir Parcoursup s'il accepte ou non la formation.
- La réponse "*oui, si*" existe car les formations non sélectives n'ont pas la possibilité de refuser un candidat.
- Si la réponse finale est "*oui, si*" alors le candidat en question devra suivre la formation sous condition de suivre un cursus aménagé. Ce qui peut être une belle idée, sauf que faute de moyens et de temps, les formations ayant mis en place ces cursus spécialisés sont très peu nombreuses. Nous n'avons pas encore assez de recul pour tirer de conclusions quant à l'efficacité de ce "*oui, si*".
- Si la réponse est "*en attente*" alors les candidats sont sur liste d'attente, ils ont accès chaque jour à l'évolution de leur classement.

L'objectif phare de Parcoursup est de personnaliser l'orientation pour obtenir plus de réussite objective, et ceci en corrélation avec le nouvel arrêté licence qui vient personnaliser le parcours de l'étudiant.

IV. Une comparaison entre APB et Parcoursup

Plusieurs points de comparaison :

	APB	PARCOURSUP
1. LES VOEUX	24 vœux classés par ordre de préférence	10 vœux non classés
2. LES ADMISSIONS	3 phases et 1 phase complémentaire	1 phase et 1 phase complémentaire
3. PENDANT LE BAC	Procédure continuée	Procédure stoppée
4. L'ENTRÉE À L'UNIVERSITÉ	Tirage au sort pour les filières sous tension, classification des vœux et respect (relatif) de la volonté de l'étudiant	Se base sur des attendus fixés par les universités pour les besoins des effectifs de celles-ci, la fiche avenir et l'attestation d'orientation pour les réaffectés

1. Le fait de classer les vœux permettait aux établissements de situer les dossiers des candidats étudiés en fonction de leurs préférences. En revanche ne pas classer les vœux ne permet pas aux établissements de prendre en compte la volonté des candidats.

2. Les multiples phases d'admission d'APB permettaient aux étudiants d'avoir une idée plus tôt de ce qu'il se passait pour leurs dossiers. L'application rapide de la réforme Parcoursup a subi un manque de communication criant et des étudiants se sont retrouvés sans réponse, ou sans formation, alors que l'été était déjà bien avancé.

3. Le fait de stopper la procédure pendant les épreuves du baccalauréat a généré un stress pour de nombreux étudiants qui n'avaient pas encore de réponse ou qui étaient en liste d'attente.

V. Un bilan de Parcoursup

Le 25 septembre, pendant sa conférence de rentrée, la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal s'est félicitée du nombre de propositions faites aux candidats : *"plus de 2,4 millions de propositions ont été faites ; près de 730 000 jeunes en ont reçu au moins une, soit près de 90% des candidats et 92,2% des lycéens"*. À noter que le nombre de jeunes qui se sont effectivement inscrits est d'environ 583 000, soit 72% des candidats.³

Lors des toutes premières réponses des établissements aux étudiants, un grand nombre d'étudiants a eu comme réponse "*en attente*", c'est à dire que les candidats n'ont aucun moyen de savoir s'ils seront acceptés dans la formation en question ni quand ils le seront. Ils entrent alors dans une spirale vicieuse qui consiste à accepter le premier vœu qui leur est proposé, par peur de n'en avoir aucun autre, le tout en restant dans la liste d'attente du vœu qu'ils espèrent vraiment.

Ils se retrouvent alors face à un système aléatoire où un candidat A prend la place qu'un étudiant B souhaiterait obtenir car un étudiant C occupe la place de l'étudiant A.

En clair, certains étudiants occupent une place qu'ils ne souhaitent pas vraiment par peur de ne pas avoir celle qu'ils veulent. La lenteur du calendrier est à déplorer. Il fut une source de stress pour les lycéens et leurs familles.

En 2017, sur APB le nombre d'étudiants ayant accepté une proposition était de 556 545 tandis qu'en 2018 sur Parcoursup ils étaient 583 274, soit une différence de 26 729 étudiants. Mais ce chiffre optimiste est à relativiser, car la vraie question est : combien d'entre eux ont reçu une formation satisfaisante (du point de vue de leurs envies et besoins) ? Combien des étudiants de ce "test Parcoursup" l'ont subi plutôt qu'approuvé ?

Il est aujourd'hui difficile d'évaluer l'ampleur de Parcoursup. Aucun taux de satisfaction ou au contraire de déception n'a pu être quantifié. En revanche, de nombreux étudiants en première année ont pu nous faire part du parcours du combattant qu'ils ont eu à effectuer l'année dernière. Ainsi, le manque d'information, l'angoisse de ne pas trouver d'affectation et l'impression "d'essayer les plâtres" ont été les arguments les plus entendus lors de notre enquête.

VI. Les améliorations en perspective pour la nouvelle plateforme

Pour la session 2020 Parcoursup met en place plusieurs nouveautés.

A. L'affichage du rang du dernier appelé en 2018

Lorsqu'un candidat se retrouvera en liste d'attente, la plateforme lui indiquera le numéro du dernier candidat accepté l'année précédente. Ainsi le candidat en attente aura un ordre d'idée sur sa situation et saura s'il peut garder espoir ou non pour être accueilli dans la filière en question.

B. Des délais de réponse plus courts

Les délais de réponse aux vœux seront plus courts lors de la session 2019 que l'année passée. Cela permet un désengorgement et que les candidats en liste d'attente voient évoluer plus rapidement leur place. De plus, cela devrait permettre à chaque candidat de la plateforme d'avoir une réponse plus rapide quant à sa situation universitaire de septembre 2019. Du 15 au 19 mai 2019, les candidats auront 5 jours pour dire s'ils acceptent ou non une proposition, ou bien s'ils souhaitent la garder en attente. A partir du 20 mai, le délai de réponse sera de 3 jours.

C. Un répondeur automatique

A partir du 25 juin, lorsque les épreuves du bac seront terminées, les personnes ayant encore des vœux en attente pourront activer un “répondeur automatique”. Celui-ci sera en mesure de répondre aux propositions d’admission à la place des candidats. En effet, les candidats pourront faire un classement de leurs vœux en attente dans le répondeur automatique, qui répondra aux propositions à la place des candidats.

D. Un meilleur accompagnement

Des conseillers d’orientation ainsi que des psychologues seront mis à disposition des candidats dans le but de les aiguiller quant à leurs choix et leurs hésitations. En effet, l’an passé l’indécision des candidats apparaissait comme raison première des listes d’attente si longues. Nous attendons cependant les chiffres du nombre de conseillers d’orientation supplémentaires.

E. La fin de la sélection dans la région Ile de France

Si l’on se fie à la répartition de la région Île-de-France de l’an passé, elle était divisée en trois académies. Ce qui fait qu’un étudiant venant de la banlieue de Paris était considéré comme un étudiant venant d’une toute autre académie. Par conséquent les candidats banlieusards n’ont pas pu intégrer les formations parisiennes, car ces dernières avaient des quotas d’étudiants hors académie.

F. De nouvelles formations accessibles via la plateforme

Parcoursup souhaite que toutes les formations reconnues par l’état soient gérées en interne.

Cette année environ 14000 formations sont accessibles via la plateforme. L’an passé il y en avait un peu moins de 13000.

G. Mise en place d’une carte interactive pour visualiser les formations

Sur la plateforme, un moteur de recherche sous forme d’une carte interactive est mis en place. Plusieurs critères de recherches seront intégrés à celui-ci.

H. Des dossiers de candidature anonymes

Les données personnelles telles que le nom, le prénom, l’adresse, le genre ne seront pas transmises aux universités. Cependant le lycée d’origine sera visible par les établissements d’enseignement supérieur. Cette dernière donnée était, l’année dernière, la principale source de discrimination. Le fait de ne pas venir d’un lycée prestigieux pouvait en effet, dévaloriser le dossier de l’élève aux yeux de certaines formations.

I. Mise en place d’une nouvelle rubrique

Mise en place d’une nouvelle rubrique, “vos activités et centres d’intérêt” qui permet aux candidats de mettre en avant leurs activités extra-scolaires.

V. Nos propositions

Nous avons plusieurs propositions afin d'améliorer la plateforme, pour que les candidats puissent vivre au mieux leur post-bac.

Dans un premier temps, nous souhaitons une clarification du fonctionnement quant aux critères de sélection des universités, facultés. En effet, nous avons relevé que l'an dernier, ne pas savoir quels étaient les critères de sélection a été une source de stress pour les nouveaux étudiants. C'est pourquoi nous demandons une plus grande transparence de la part des établissements d'enseignement supérieur.

De plus, nous aimerions que la plateforme soit en mesure de proposer aux candidats un certain nombre de contenus, comme de l'information sur les filières. Cela pourrait par exemple prendre la forme de fiches filière, claires et concises. La plateforme Parcoursup pourrait s'appuyer sur les associations étudiantes afin d'avoir un retour sincère de qui se passe dans chaque filière.

En outre, pourquoi ne pas réinstaurer la classification des vœux. Ainsi, les candidats auraient plus de chance d'être sélectionnés dans les formations qui leur conviennent et qu'ils souhaitent intégrer. En effet, si l'on s'en réfère au fonctionnement actuel de Parcoursup, un candidat qui veut faire du droit à tout prix, a autant de chance d'être pris qu'un étudiant qui a mis ce vœu "en dernier" par dépit, ou par sécurité.

Notes et bibliographie

1. Note Flash n°17 – octobre 2018 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation
2. http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Parcoursup/24/8/Pages_bilan_parcoursup_1008248.pdf
3. https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/09/26/parcoursup-un-bilan-a-confirmer_5360420_3232.html
4. https://www.liberation.fr/checknews/2018/10/19/peut-on-etablir-un-bilan-chiffre-de-parcoursup_1686188
5. <http://etudiant.aujourd'hui.fr/etudiant/info/parcoursup-2019-les-4-nouveautes-de-la-plateforme.html>